



Mairie
2, Chemin de la Fontaine
01460 Nurioux-Volognat

☎ : 04.74.76.00.64 - 📠 : 04.74.76.16.70
Mail : nurioux.volognat@wanadoo.fr
Site Internet : www.nurioux-volognat.fr

FICHE RENSEIGNEMENTS CANTINE / PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

INSCRIRE VOS ENFANTS IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE 30 JUIN 2021

Fournir une attestation d'assurance extra-scolaire,
une attestation quotient familial CAF, une photocopie de la pièce d'identité d'un parent

Enfant :

Nom-Prénom :

Adresse de facturation :

Classe :

Père :

Nom-Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone fixe / portable / travail :

Mère :

Nom-Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone fixe / portable / travail :

Nom prénom et numéro de téléphone à prévenir en cas d'urgence

.....

Renseignements utiles merci de les préciser (sans porc, certificat PAI à jour) :

.....

Semaine type, inscrire oui ou non ou occasionnel dans les cases :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
CANTINE			X		
PÉRISCOLAIRE	Matin : Soir :	Matin : Soir :	Matin :	Matin : Soir :	Matin : Soir :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant en cas de besoin :

Nom-Prénom - ☎ :

Nom-Prénom - ☎ :

Nom-Prénom - ☎ :

J'autorise les photos prises pendant la cantine et les périscolaire : OUI NON

Date :

Signatures des parents :

REGLEMENT CANTINE / PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

INSCRIRE VOS ENFANTS IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN 2021

GESTION DU SERVICE ET RESPONSABILITE

La gestion de ce service est assurée par la commune ainsi que la rémunération des agents chargés de ce service.

La cantine et le périscolaire sont accessibles à tous les enfants scolarisés à l'Ecole Publique de Nurieux-Volognat.

Pendant la cantine et le périscolaire, les enfants inscrits sont sous la responsabilité des agents chargés du service. Les enfants non-inscrits aux services de cantine et de périscolaire ne seront pas admis.

Les agents de la cantine et du périscolaire ne confieront les enfants dont elles ont la surveillance qu'aux personnes formellement désignées par les parents et en aucun cas à un enfant de moins de dix ans.

Tout comportement inacceptable de l'enfant entraînera l'exclusion temporaire ou définitive.

TARIFS :

- CANTINE : Le prix du repas coûte 4,35€. Les enfants qui auront une absence justifiée **par un certificat médical**, pourront bénéficier de la déduction du ou des repas sur la facture.
- PÉRISCOLAIRE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : Le prix de l'heure coûte 1,30€. Toute heure commencée est due. Pour pouvoir prétendre aux aides de la CAF, le conseil municipal a dû moduler ses tarifs. Depuis le 1^{er} novembre 2017, le tarif est modulé si votre quotient familiale est inférieur ou égale à 765 : 1€ de l'heure.
- PÉRISCOLAIRE MERCREDI MATIN : Le prix de l'heure coûte 1,30€, soit 6,50€ indivisible. Pour pouvoir prétendre aux aides de la CAF, le conseil municipal a dû moduler ses tarifs. Depuis le 1^{er} novembre 2017, le tarif est modulé si votre quotient familial est inférieur ou égale à 765 : 1€ par heure, soit 5€ indivisible.

INSCRIPTIONS

- CANTINE : Inscriptions mois par mois ou à l'année.
Par internet www.logicielcantine.fr/nurieuxvolognat **avant le 15 du mois précédent**. Le lien sera actif à compter du 15 juillet 2021. Pour vous connecter, vous aurez besoin d'un identifiant et mot de passe que vous devrez créer à votre première connexion.
Par fiche mensuelle pré remplie en cochant les jours où l'enfant restera à la cantine pour les parents qui n'auraient pas Internet. La fiche sera à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le 15 du mois précédent**.
Une possibilité de **modification exceptionnelle** sur le site **72h avant minimum** (samedis, dimanches et jours fériés non inclus).
- PÉRISCOLAIRE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : L'inscription se fait au mois directement auprès de la personne présente : Laurence DEBOURG, Laurène JACQUET et Christine RUOTTE
- PÉRISCOLAIRE MERCREDI MATIN : Les enfants, de 6 ans à 11 ans, inscrits à l'Ecole Primaire de Nurieux-Volognat pourront être accueillis dans la limite des places disponibles : 24 enfants maximum (4 enfants en maternelle et 20 enfants en primaire).
Les 24 places seront attribuées par **ordre d'arrivée**. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.
Il convient de transmettre à la mairie les documents énumérés ci-dessous au plus tard le 30 juin 2021, pour l'année complète, en joignant impérativement :
 - la fiche d'inscription avec l'autorisation sur le droit à l'image complétée et signée
 - la fiche sanitaire complétée et signée
 - les photocopies du carnet de santé relatives aux vaccins de chaque enfant

HORAIRES

- CANTINE : les lundis, mardis, jeudis, vendredis durant les périodes scolaires de 11h30 à 13h20.
- PÉRISCOLAIRE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : durant les périodes scolaires, à partir de 7h20 à 8h20 (heure d'accueil de l'école) et de 16h30 (heure de sortie des classes) à 18h30. **Il est impératif de respecter les horaires.**
- PÉRISCOLAIRE MERCREDI MATIN : de 07h30 à 12h30 pendant la période scolaire. **Avec une présence obligatoire de 8h30 et 11h30.**

LE PAIEMENT

Vous recevrez les avis des sommes à payer de la Trésorerie et les factures seront consultables et téléchargeables depuis votre espace Parents.

Le montant de vos factures sera prélevé au 15 du mois suivant ou payé par chèque à l'ordre du Trésor Public à remettre ou à envoyer au Trésor Public – 188 rue Anatole France – 01100 OYONNAX avec le coupon des avis des sommes à payer avant le 15 du mois suivant.

Les personnes qui souhaitent payer par prélèvement automatique doivent remplir un contrat de prélèvement automatique en mairie en joignant un relevé d'identité bancaire.

Les personnes ayant déjà signé un contrat de prélèvement automatique pour les années précédentes sera automatiquement renouvelé pour l'année 2021-2022.

INFORMATION DE LA TRÉSORERIE CONCERNANT LES IMPAYÉS

A compter du mois de mai 2015, les redevables de produits locaux qui n'auront pas régularisé leur situation après la lettre de rappel standard, dès lors que le montant dû est supérieur à 30€ (seuil légal) verront leur dossier automatiquement transmis à un Huissier de Justice qui gèrera une phase comminatoire de relance téléphonique ou par courrier.

MÉDICAMENTS

Les enfants contagieux ne seront pas acceptés à la cantine et au périscolaire.

Pour la prise de médicaments au cours du repas, une copie de l'ordonnance est obligatoire pour les enfants non contagieux.

ABSENCE / URGENCE

Absence enfant ou urgence appeler le secrétariat de mairie au 04.74.76.00.64.

Pour bénéficier du service de la cantine, la présence de l'enfant à **l'école est obligatoire toute la journée.**

ASSURANCE

Une attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire est à fournir en début d'année scolaire.

VIE SUR L'ACCUEIL

- Il est interdit d'amener des objets de valeurs à l'accueil. L'équipe d'animation ne pourra donc être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des vêtements et objets de valeurs.
 - Les enfants doivent respecter les agents, leurs camarades, les lieux, le matériel, ainsi que les consignes données par l'équipe d'animation.
 - Toute attitude négative (insultes à répétition, bagarres, vandalismes...) fera l'objet d'une sanction (orale, mise à l'écart temporaire...). Tout manquement aux règles de politesse, de bonne tenue ou d'indiscipline sera signalé aux familles.
- Si les sanctions et mises en garde restent sans effet, l'équipe d'animation ainsi que la commission aux affaires scolaires, pourra décider de sanctions fermes (exclusion temporaire ou définitive...).

Le maire,
Arlette BERGER

Vu, le(s) parent(s), le
Signatures



<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON</h2>	<p>1- ENFANT</p> <p>NOM :</p> <p>PRÉNOM :</p> <p>DATE DE NAISSANCE :</p> <p>GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	--

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARTNET DE SANTÉ.

2- VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeoles	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE ANE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	VARICELLE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	ANGINE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	OTITE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	OREILLONS Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME Oui Non MÉDICAMENTEUSES Oui Non
 ALIMENTAIRES Oui Non AUTRES :

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES, CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE).

.....

.....

4- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SONT LIT ? Oui Occasionnellement Non

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? Oui Non

5- RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) :

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :

MÈRE : domicile : portable : travail :

PÈRE : domicile : portable : travail :

NOM ET TÉLÉPHONE DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale :

Date :

Signature :

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR :

MAIRIE DE NURIEUX-VOLOGNAT
2, chemin de la Fontaine
01460 NURIEUX-VOLOGNAT
Mail : nurieux.volognat@wanadoo.fr
Tél. : 04.74.76.00.64

OBSERVATIONS :

Joindre obligatoirement les photocopies des vaccins du carnet de santé.